



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2016_43

**Prescription de la modification simplifiée n°2
du plan local d'urbanisme**

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 et suivantes ;

Vu le plan local d'urbanisme de Mignovillard, approuvé par délibération du conseil municipal du 10 janvier 2011 et modifié par délibération du 7 décembre 2015 ;

Considérant que la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy a déposé un dossier de permis de construire pour la réhabilitation-extension de la salle des sports ;

Considérant que ledit dossier indique la création d'un dojo-salle de tapis en partie Sud, en bordure de la rue du Processionnel et que cette structure apparaît être en recul d'environ 1 mètre par rapport à l'emprise publique alors que le règlement actuel de la zone UD du plan local d'urbanisme prévoit un recul d'au moins 3 mètres ;

Considérant que la salle des sports de Mignovillard constitue une installation nécessaire au service public et d'intérêt collectif et que, à ce titre, des règles particulières doivent pouvoir être édictées et appliquées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit une modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Mignovillard afin d'indiquer dans le règlement de la zone UD que « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt général peuvent avoir un recul d'un mètre par rapport à l'emprise publique ».

Article 2 : Le dossier de présentation sera transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Article 3 : Le conseil municipal déterminera par délibération les modalités de mise à disposition du dossier au public durant une durée minimale d'un mois. A l'issue de cette période, il fera le bilan de la mise à disposition du public, modifiera éventuellement le projet de modification simplifiée et l'approuvera.

Article 4 : M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 24 novembre 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

